



ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE N°34/2019

règlementant la circulation et le stationnement

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU la demande d'arrêté de circulation en date du 2 juillet 2019 du Service Ingénierie et conception des espaces publics de l'Eurométropole de Strasbourg, concernant des travaux d'eau potable et de réfection de la rue du Ruisseau, du 8 au 19 juillet 2019,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prendre des mesures particulières en matière de circulation et de stationnement lors de ces travaux ;

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules automobiles sur le territoire de la commune d'Eckwersheim sont modifiés comme suit,

RUE DU RUISSEAU

- Pendant la durée des travaux, la circulation automobile sera perturbée avec la mise en place de déviations en cas de besoin.
- L'accès aux domiciles en voiture sera fortement perturbé et par moment impossible pour les riverains de la rue, notamment les 15 et 16 juillet où l'entreprise LINGENHELD réalisera la pose du nouvel enrobé.
- Il est demandé aux riverains de prendre leurs précautions afin de stationner leurs voitures en périphérie de la zone de travaux.
- L'accès piéton pourra être ponctuellement interdit lors de la pose de l'enrobé.
- Tout stationnement sera interdit et qualifié de gênant dans la zone d'intervention et devant les accès à l'emprise des travaux.

Article 2 : Ces dispositions seront en application dès la mise en place de la signalisation réglementaire par les entreprises ROESSEL et LINGENHELD, chargées des travaux.

Article 3 : Cet arrêté peut être contesté devant la juridiction compétente dans un délai de 2 mois selon le recours gracieux ou le recours administratif.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mundolsheim
- EMS, Service Ingénierie et conception des espaces publics
- EMS, Service Propreté, Département Collecte des Déchets
- Le SDIS
- Affichage en Mairie

Fait à Eckwersheim, le 14 mai 2019

Le Maire
Michel LEOPOLD

